



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2024

Agriculture biologique : la FNSEA et JA demandent une vision stratégique pour accompagner les agriculteurs et freiner la vague de déconversions !

L'annonce du report de la date de clôture des dépôts de dossiers, au 3 mai 2024, pour l'aide bio est un premier pas appréciable pour une majorité d'agriculteurs. Ce décalage était nécessaire dans un contexte de surcharge de travail rendant difficile la tenue des délais par les comptables. Cependant, pour les exploitations agricoles dont les dossiers demandent une comptabilité prévisionnelle, la FNSEA et JA continuent d'appeler à la mise en place d'une date spécifique de dépôt des dossiers. Malgré une enveloppe portée à 90 millions d'euros lors du Salon International de l'Agriculture, l'aide reste insuffisante pour permettre d'envisager une sortie de crise durable.

Si nos deux syndicats saluent l'augmentation de l'aide d'urgence et l'élargissement des critères d'éligibilité, ils continuent de déplorer l'insuffisance de l'enveloppe pour répondre à l'ensemble des demandes. Non seulement le montant dédié à l'aide spécifique aurait dû être d'une autre ampleur, mais surtout être accompagné de mesures structurelles, permettant de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les agriculteurs bio. En l'état, l'enveloppe ne sera pas capable de freiner la vague de déconversions : un budget de 150 M€ et une meilleure prise en compte du revenu tels que demandés par la FNSEA et JA auraient eu un effet significatif sur le maintien des agriculteurs en bio.

Pour créer les conditions d'une sortie de crise et relancer l'agriculture biologique durablement, la FNSEA et JA souhaitent que l'accès aux aides à la conversion pour l'agriculture biologique soit conditionné à une contractualisation portant à la fois sur le volume, le prix et la durée ou à une étude de marché en vente directe. Cela permettra un rééquilibrage entre l'offre et la demande et ainsi redonner de la valeur aux produits AB. Le respect des lois EGAlim, notamment dans la restauration collective avec un taux minimum d'approvisionnement de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, et une communication continue à destination des consommateurs doivent également être des priorités pour soutenir davantage les exploitations engagées dans cette voie.

Enfin, les agriculteurs font part de nombreux retards de paiements de leurs aides bio et MAEC qui fragilisent encore plus la situation. Il est indispensable que l'Etat mette tout en œuvre pour un versement rapide de ces aides.

Contacts Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

Rémi Rossi / 07 86 22 90 67 / rrossi@jeunes-agriculteurs.fr